

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE - (N° 4240)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC14

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les usagers des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont associés à l'achat des collections. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que les usagers des bibliothèques puissent être associés à l'achat des nouveaux titres des collections des bibliothèques.

Il nous paraît en effet indispensable de favoriser l'implication du public dans les activités des bibliothèques et en particulier lors de la Constitution des collections.